

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/618ba44a3800063dfed27930>

Date d'obtention : 2022-08-16 10:48:29

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous ne sommes pas mandataires pour la police. Le but est d'informer les jeunes, d'éviter la judiciarisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me rappeler que je ne travaille pas pour la police et que je suis une intervenante.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester dans la bienveillance, continuer de garder mon calme.